Image not found or type unknown

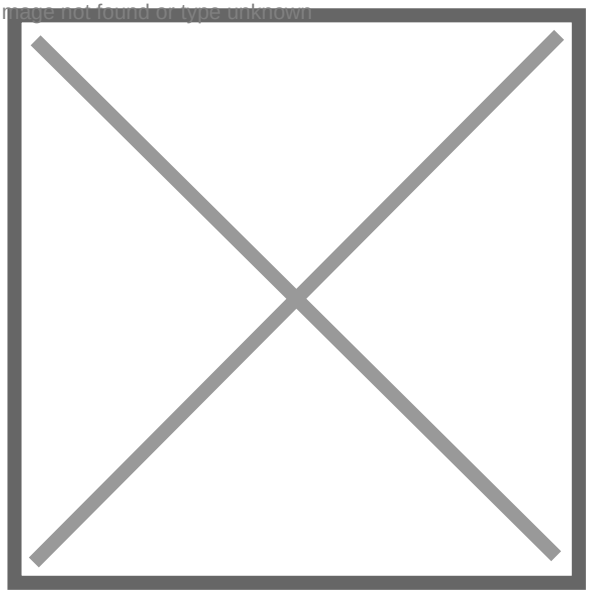

Jour férié pendant les congés payés.

Par **tititou**, le **13/05/2013** à **15:17**

Bonjour
J'aimerai savoir si un jour férié (ex le 15/08) qui se trouve pendant mes vacances sera déduit ou pas de mes jours de congés payes en sachant que ce jour la le magasin sera ouvert. Mon patron me dit que non. Est ce que c'est normal?
Merçi a l'avance pour vos réponses

Par **Lag0**, le **13/05/2013** à **15:26**

Bonjour,
Il faudrait consulter la convention collective applicable pour savoir si c'est un jour chômé ou pas.

Par **pepelle2**, le **13/05/2013** à **21:04**

Le principe est le suivant
Lorsque le jour férié est habituellement non travaillé dans l'entreprise, les congés peuvent être prolongés d'une journée, ou une journée de congé peut être prise à un autre moment.
En revanche, si le jour férié est habituellement travaillé dans l'entreprise, il faut alors décompter une journée de congés payés.
Votre patron a donc tort!

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés